

<b>Commune de ROUMOULES</b> <b>Procès-verbal</b> <b>du Conseil Municipal du Jeudi 27 novembre 2025</b>	
Convocation et affichage 21/11/2025	Début séance : 20h30

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept du mois de novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre habituel de ses séances sous la présidence de M. Gilles MEGIS, Maire

**Présents** : M. AMBROSI Robert, M. BLANC Jean, M. CIGLIANO Fabien, Mme DEAUZE Marie-Christine, M. LO SCHIAVO Jean-Philippe, M. MANUEL Laurent, Mme PEY Catherine,

**Absents excusés** : M. Alain COCUAUD, Mme CHAILLAN Delphine, M. NESTERCZUK Dany, Mme PIERRE-JEAN Ingrid, M.ROY Alain Patrick

Mme CHAILLAN Delphine a donné pouvoir à M. MANUEL Laurent.

M. ROY Alain Patrick a donné pouvoir à M. MEGIS Gilles

M. COCUAUD Alain a donné pouvoir à M. Fabien CIGLIANO.

M. NESTERCZUK Dany a donné pouvoir à M. AMBROSI Robert

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. Robert AMBROSI.

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour, et propose de rajouter : régime indemnitaire des agents ; Conventions SDE04 : renforcement poste Roumoules 400V

• Procès-verbal du 28 octobre 2025,	• Virement de crédit
• Protection sociale complémentaire (risque santé)	• Collège Maxime Javelly : convention de responsabilisation
• Recensement 2026	• Devis feux artifices
• Location appartement 11 Rue de Villeneuve	• Ligne directrice de gestion
• SMACL : assurance complémentaire	• Parcelle communale D889
• Lot 3 chauret : prix de vente	• Courrier de Monsieur Allavena
• Promesse bail Enercoop : parcelle ZB148	• Sujets divers.

Les conseillers l'acceptent.

■ **Approbation du procès-verbal** de la séance du 28 octobre 2025, à l'unanimité.

■ **N° 2025 – 065 – Protection sociale complémentaire (risque santé)** : le Centre de gestion (CDG) des Alpes de Haute Provence propose aux employeurs publics territoriaux des garanties d'assurance collective (conventions de participation. Le CDG mettra en place ce nouveau régime protection sociale complémentaire (garanties santé) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour l'ensemble des employeurs qui le souhaitent. Un appel public a été fait et c'est la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) qui a été retenue. Les garanties santé seront souscrites par le CDG pour permettre l'adhésion facultative des agents, dès lors que l'employeur aura délibéré pour adhérer au contrat collectif. L'avantage de ce contrat proposé par la CDG c'est d'être mutualisé au niveau du département (avantage tarifaire certain), d'être conçu et négocié par la CDG (cahier des charges personnalisé), d'être suivi dans le temps (six ans). Accord prendre la délibération sur la mise en place d'une protection sociale complémentaire (PCS) en santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 selon le dispositif de convention de participation CDG04 et contrat collectif associé CDG04/MNT et de définir le montant de la participation comme étant un montant forfaitaire brut par agent de 15 euros au comité social territorial du CDG. Faire délibération. A l'unanimité.



■ **N° 2025 – 066 – Recensement 2026** : Mme Sandrine BELVERGE et M. Didier LEHMANN sont retenus pour effectuer le recensement 2026. Ils seront rémunérés avec un forfait fixe de 800 euros et 2 euros par bulletin individuel et 1.50 euros par feuille de logement pour chaque agent. Faire la délibération et prendre les arrêtés nécessaires et établir les contrats.

■ **N° 2025 – 067- Location pour l'appartement 11 Rue de Villeneuve (1<sup>er</sup> étage)** : Après étude des trois demandes par la commission réunie le 24 novembre 2025, Madame ARNAUD Reine est retenue pour la location de cet appartement. Prendre la délibération nécessaire et établir ce bail pour un loyer fixé à 420 euros par mois payable d'avance et une caution d'un mois de loyer. Révision du loyer annuellement selon la variation du coût de l'indice de référence des loyers. Autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de location et toutes les pièces nécessaires. A l'unanimité.

■ **Devis smacl : assurance complémentaire** : Reporté.

- **N° 2025 – 068 – Lotissement Chauret 2 :** Le lot n°3 dans le lotissement Chauret 2 n'est toujours pas vendu au vu des caractéristiques particulières du terrain à bâtir. Accord pour vendre le lot n°3 d'une superficie de 935 m<sup>2</sup> pour un montant de 46 750 euros TTC soit 50 euros le m<sup>2</sup>. Faire délibération, à l'unanimité. Abroge la délibération n°2023-036 du 24/08/2023
- **N° 2025 – 069 – ENERCOOP : Projet centrale photovoltaïque parcelle ZB 148 – promesse de convention d'occupation temporaire constitutive de droits réels et de servitudes :** Par délibération n°2024-063 nous avons approuver le cahier des charges et le lancement d'un appel à Manifestation d'intérêts (AMI) pour l'installation de panneaux photovoltaïque sur la parcelle communale ZB 143. Par délibération 2025-039 nous avons retenu la société ENERCOOP comme lauréate de l'AMI. La société ENERCOOP nous demande de nous positionner sur la une convention de promesse de bail sur la parcelle ZB 143 qui est devenu après division foncière la parcelle ZB148 (partie concernée par le projet de centrale photovoltaïque). Accord pour signer cette convention de promesse de bail. Faire délibération. 11 POUR (dont 4 pouvoirs) et 1 abstention
- **le virement de crédit :** annulé.
- **N° 2025 – 070 – Collège Maxime Javelly : convention relative à l'organisation de mesures de responsabilisation :** convention entre la commune et le collège Maxime Javelly afin que les élèves puissent réaliser ces mesures de responsabilisation dans leur commune de résidence. Accord pour signer cette convention dans le cadre des mesures de responsabilisation. Faire délibération. A l'unanimité.
- **Feux artificie :** Accord pour tirer un feu d'artifice le jour du marché de Noël le vendredi 12 décembre 2025. Accord pour le devis.
- **N° 2025 - 071 – Convention de servitudes avec l'entreprise Urbelec chargée par le SDE 04 pour des travaux enfouissement Rue des Adrechs 400 v - parcelles ZS 251 et ZS 243 et convention parcelles ZS 34 et ZS 35 :** Accord pour ces deux conventions de servitudes et pour autoriser Monsieur le Maire à les signer. À l'unanimité. Faire délibération.
- **Régime indemnitaire :** Accord pour une augmentation aux agents. À l'unanimité
- **Ligne directrice de gestion :** adoption du projet d'annexe aux lignes de gestion relative à la bonification d'ancienneté pour les secrétaires généraux de mairie. A l'unanimité.
- **Information** du courrier de Monsieur ALLAVENA
- **Information** du devis de Monsieur DE PRATO
- **Information du courrier du centre hospitalier intercommunal :** extension de l'unité de soins palliatifs (USP) et création d'un centre de formation paramédical

Fin de séance à 23h30

<p>Robert AMBROSI Secrétaire de séance</p> 	<p>Gilles MEGIS Maire de Roumoules</p> 
--	--